



Guillaume Estrade

Collaborateur

guillaume.estrade@dlapiper.com

Paris

T: +33 1 70 75 77 70

F: +33 (0)1 40 15 24 01

La spécialité de Guillaume Estrade est orientée vers la création et le conseil de fonds d'investissement, en particulier de fonds de capital-investissement, immobiliers et d'infrastructure.

Il assiste des investisseurs institutionnels (organisations internationales, fonds souverains, établissements financiers ou family offices) dans le cadre d'investissements primaires et d'opérations secondaires liées aux fonds d'investissement alternatifs.

Il conseille également des entités financières ainsi que des gestionnaires de fonds français et internationaux sur leurs problématiques réglementaires françaises ou européennes (commercialisation d'instruments financiers, autorisations réglementaires, questions liées à la directive AIFM, etc).

- Corporate
- Finance

Anglais Français

LANGUES

- Anglais
- Français

-
- Conseil d'une compagnie d'assurance internationale pour la création d'un fonds professionnel d'investissement éligible à des unités de compte de contrats d'assurance vie.
 - Création d'un fonds professionnel de capital-investissement français, géré par une société de gestion d'actifs institutionnelle française.
 - Conseil d'un investisseur institutionnel français dans le cadre de son investissement dans un fonds d'investissement luxembourgeois.

Qualifications professionnelles

- Avocat inscrit au barreau de Paris

Expérience antérieure

- Avant de rejoindre DLA Piper, Guillaume a débuté son apprentissage au sein de la direction juridique d'une des principales banques d'affaire française.
- Il a fait un stage au sein du département gestion d'actifs d'un cabinet d'avocat international, spécialisé dans la création de fonds mais aussi au sein de la direction juridique d'une banque publique d'investissement.

Formation

- Paris I Panthéon-Sorbonne, Master 2 Droit financier, 2017
- Université Paris II Panthéon-Assas, Master 2 / MBA Droit des Affaires, 2016
- Aix-Marseille Université, Master 1 en Droit des Affaires, 2015